

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 janvier 2007

Original : français

**Lettre datée du 15 janvier 2007, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la République démocratique du Congo
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1711 (2006) du 29 septembre 2006, par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 15 février 2007 le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), tel qu'il est formulé dans ses résolutions 1565 (2004), 1592 (2005), 1596 (2005), 1621 (2005) et 1635 (2005).

Au regard des changements institutionnels actuellement en cours dans mon pays, je vous demande de bien vouloir envisager favorablement la possibilité d'un renouvellement technique, limité dans le temps, du mandat de la MONUC, tel que formulé dans la résolution 1711 (2006) afin d'offrir au nouveau Gouvernement de la République démocratique du Congo la flexibilité nécessaire en vue de la détermination avec les responsables compétents des Nations Unies du prochain mandat de la MONUC.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
(*Signé*) Atoki **Ileka**

